



Refus d'une prise en charge d'un véhicule sous garantie

Par **vtchikin**, le **03/03/2010** à **22:08**

Bonjour,

Aujourd'hui, je rencontre un litige face au constructeur automobile renault.

Celui-ci refuse de prendre à sa charge le changement de mon filtre à particule car je n'ai pas effectué la révision dès 1 an ou des 20000 KM. Le coût n'est pas anodin et représente 1300€. Pourtant, mon véhicule a moins de 2 ans et est encore sous garantie. Il semble que le filtre à particule de Renault présente des défauts selon les forums et je conteste l'argument de Renault car je ne suis pas sûr qu'il y ait un lien entre la révision et le problème de mon pot à filtre à particule.

Comment se défendre face à ces arguments ?